



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



Signature de la convention de partenariat régional  
pour le déploiement du service civique  
dans les établissements publics de santé  
et médico-sociaux ligériens

Nantes le 21 Octobre 2016  
10 h 00 -12 h 00

Centre de communication de l'Ouest  
Tour de Bretagne  
Place de Bretagne  
44000 Nantes

**DOSSIER DE PRESSE**

# SOMMAIRE

<b>Qu'est-ce que le service civique?</b>	<b>page 3</b>
<b>L'action de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale</b>	<b>page 4</b>
<b>L'action de l'Agence Régionale de Santé</b>	<b>page 5</b>
<b>La Fédération Hospitalière de France</b>	<b>page 6</b>
<b>L'initiative de la FHF</b>	<b>page 7</b>
<b>La mise en œuvre du service civique dans les établissements publics de santé</b>	<b>page 9</b>
<b>Un engagement renforcé par la signature d'une convention</b>	<b>page 10</b>

## Qu'est-ce que le service civique?

### ✓ Créé par la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique :

**Article L.120-1 du code du service national :** Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne *volontaire* l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant *une mission d'intérêt général* auprès d'une personne morale agréée.

- Donner aux jeunes le goût de l'engagement
- Permettre aux jeunes de vivre une expérience de mixité sociale
- Servir l'intérêt général en étant au contact du public – Apporter un lien social
- Changer le regard de la société sur la jeunesse

### ✓ Dans 9 domaines d'intervention

Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, **santé, solidarité**, sport.

### ✓ Objectifs du service civique

**Cible :** jeune de 16 à 25ans

**Mission de :** 6 à 12 mois – Moyenne située à une durée de **8 mois**.

**Temps de travail hebdomadaire :** de 24 h à 35 h par semaine

### **Respect de 3 grands principes :**

- Non substitution
- Accessibilité
- Mixité

**Rôle de l'organisme d'accueil :** Accompagner le jeune dans un parcours de citoyenneté.

Pour les établissements il est nécessaire de ne pas raisonner à partir d'un besoin en ressource humaine. LE SERVICE CIVIQUE CE N'EST PAS DE L'EMPLOI, NI DU BENEVOLAT, C'EST DU VOLONTARIAT

### ✓ Indemnité

Le Service Civique, indemnisé 577 euros nets par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), en France ou à l'étranger. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

## L'action de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

### LE SERVICE CIVIQUE EN FRANCE ET DANS LES PAYS-DE-LA-LOIRE

**Le service civique a déjà permis à 150 000 jeunes de s'engager depuis 2010, dont 8 000 en Pays-de-la-Loire.** 1 338 volontaires y exercent actuellement une mission.

Dans les Pays-de-la-Loire, l'âge moyen d'entrée est de 22 ans et les jeunes filles sont sensiblement plus nombreuses (58 %). **Les missions de solidarité** (29 %) sont les plus nombreuses devant la culture et les loisirs (18 %).

Toujours dans la région, le nombre d'agrément est en nette progression : 159 en 2014, 237 en 2015, plus de 700 depuis le début de l'année 2016.

Le dispositif fait l'objet d'un suivi institutionnel rapproché, impliquant tant les administrations que les partenaires associatifs. On observe en particulier depuis quelques mois de nombreuses initiatives associatives pour mettre en place de véritables programmes de formation et d'insertion. L'accompagnement pour construire un projet professionnel est en effet un élément essentiel du dispositif.

Les priorités régionales actuelles concernent les marges de progression du dispositif :

- accueil dans les collectivités territoriales,
- participation plus forte des jeunes en difficulté encore sous-représentés : jeunes peu ou pas diplômés, originaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou encore porteurs d'un handicap (d'autant plus que l'âge limite a été portée à 30 ans pour ces derniers).
- déclinaison des grands programmes nationaux : social, santé, écologie-environnement logement, éducation nationale, sport, culture....

Cette mobilisation est d'autant plus importante qu'une enquête nationale conduite récemment auprès des 16-25 ans fait apparaître **des taux très élevés en termes de représentation (85 % d'image positive), de sentiment d'utilité de la part des volontaires (91 %) et de satisfaction de l'expérience vécue (90 %).**

Le partenariat que concrétise cette convention s'inscrit dans le contexte d'un grand programme impliquant le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits de femmes qui porte sur la création de **17 000 missions en 2016 à l'échelle nationale.**

Le budget alloué par l'État à ce dispositif représente 1,1 milliard d'euros pour l'année 2016.

Toutes les informations disponibles sur le site : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

## L'action de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Depuis 2015 les agences régionales de santé se mobilisent pour soutenir le développement de ce dispositif de deux façons :

- en accueillant des volontaires au sein-même de leur structure ;
- en diffusant les informations relatives au service civique auprès des établissements publics et associatifs de santé, des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et des associations gestionnaires ou représentatives.

### Accompagner la démarche de la FHF en Pays de la Loire

Dès janvier 2016, l'ARS Pays de la Loire s'est engagée aux côtés de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour soutenir la démarche de la FHF en faveur du développement du service civique. Cette démarche s'est notamment illustrée par l'obtention d'un agrément régional permettant de faciliter les démarches des établissements souhaitant accueillir un volontaire de service civique.

**Actuellement, près d'un tiers des jeunes volontaires en service civique de la région exercent des missions dans les domaines de la solidarité et de la santé.**

Ce dispositif participe d'un enrichissement mutuel entre les établissements accueillant des volontaires et les jeunes s'engageant dans une mission de service publique. Soutenir le service civique, c'est contribuer à :

- Permettre à des jeunes de s'engager volontairement dans une démarche citoyenne, et ainsi d'acquérir de nouvelles compétences et de gagner en confiance en soi ;
- Donner la possibilité à des professionnels de s'engager dans cette démarche d'accompagnement, ce qui est en soi un engagement citoyen ;
- Apporter des actions nouvelles et citoyennes auprès des bénéficiaires des structures agréées que ce soit, des patients, des résidents, des personnes en situation de handicap, des personnes en situations de fragilité.

## L'action de la Fédération hospitalière de France

Créée en 1924, la Fédération hospitalière de France (FHF) réunit plus de 1 000 établissements publics de santé et autant de structures médico-sociales, soit la quasi-totalité des établissements du secteur public.

Ces établissements adhèrent, depuis la réforme statutaire de 2006, à l'une des 28 fédérations hospitalières régionales de métropole et d'outre-mer. Grâce à son caractère fédérateur et sa dimension nationale, la FHF remplit une triple mission :

- Promotion de l'hôpital public et des établissements médico-sociaux ;
- Information des professionnels ;
- Représentation des établissements.

La FHF a également pour fonction d'élaborer de nouvelles propositions dans le cadre du débat législatif.

**La Fédération hospitalière régionale des Pays de la Loire représente plus de 150 établissements publics de santé et structures médico-sociales répartis sur les cinq territoires de santé correspondant aux départements.**

Elle assure, pour la région, les missions définies au plan national.

### L'HOPITAL PUBLIC EN FRANCE

Chaque année, la France consacre plus de 10 % de sa richesse nationale à la santé de ses citoyens. Plus du tiers de ces ressources sont allouées à l'hôpital public, soit près de 57 milliards d'euros.

Ses 1 000 établissements emploient 800 000 agents au service des malades, 97 600 personnes pour le personnel médical, et offrent une capacité d'accueil de plus de 330 000 places, soit les trois quarts des lits d'hospitalisation en France.

### LES ETABLISSEMENTS DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Ils viennent en aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Dans ce domaine, le secteur public dispose d'une capacité d'hébergement de plus de 300 000 lits et emploie 55 000 agents.

Le système de santé français, reconnu en 2001 par l'Organisation mondiale de la santé comme l'un des meilleurs du monde, s'appuie sur un service public de qualité. Les chiffres-clés de l'hôpital et du secteur médico-social sont téléchargeables sur [www.fhf.fr](http://www.fhf.fr).

## L'initiative de la FHF

A l'occasion du lancement du « **Grand programme de service civique pour les affaires sociales, la santé, les droits des femmes** », la FHF a été sollicitée pour s'associer à cette action. Ce programme doit permettre la création de 17 000 missions dès 2016 et ensuite 25 000 l'année suivante. Plus globalement, cette initiative s'inscrit dans un déploiement à l'échelle nationale du service civique.

**Il a donné lieu le 16 décembre dernier, en présence de Marisol TOURAINE, à la signature d'une convention engageant la FHF à accompagner les établissements qui souhaitent s'impliquer dans le service civique.**

Les établissements sanitaires et médico-sociaux qui souhaitent accueillir des jeunes en service civique doivent en effet être agréés, au titre de leur structure ou dans le cadre d'un *agrément collectif porté par une association ou une fédération*.

**Il est ainsi possible pour les Fédérations Hospitalières Régionales (FHR) de déposer un dossier d'agrément collectif au bénéfice de leurs adhérents.**

### La déclinaison au niveau régional : L'obtention de l'agrément pour la FHF Pays de la Loire

Peuvent obtenir un agrément de service civique :

- Les organismes à but non lucratif
- Les personnes morales de droit public.

**L'agrément collectif permet à une fédération d'accueillir des volontaires sur un seul acte administratif.**

**La fédération hospitalière de France de la région Pays de la Loire, avec 5 autres régions, est pionnière en demandant l'agrément collectif au bénéfice de l'ensemble des établissements publics de santé et médico-sociaux adhérents de sa région.**

**Ce portage par la FHR présente plusieurs avantages pour les établissements :**

- Ils sont dégagés du montage administratif du dossier (gain de temps et d'expertise), tout en restant décisionnaire par rapport aux choix des candidats).
- L'établissement recrute directement le jeune volontaire et bénéficie de son plein engagement. Il lui verse 106,94 euros par mois en nature (ticket restaurant, prise en charge de la carte de transport ou en espèces).

**La FHR peut assurer l'organisation et la mise en œuvre des formations suivantes :**

- La formation civique et citoyenne prévue dans ce dispositif au bénéfice des volontaires
- La formation aux premiers secours PSC1 assurée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers au bénéfice des volontaires
- Une formation à l'attention des tuteurs encadrant les volontaires (formation proposée par l'Agence du service civique)

La délégation régionale FHF en lien avec la DRJSCS, vient en appui aux adhérents dans le suivi administratif et assure la **rédaction du bilan annuel fin janvier 2017.**

***Le 23 Mai 2016, la FHF Pays de la Loire obtient l'agrément de missions d'intérêt général au titre du service civique pour une durée de 3 ans.***

## La mise en œuvre du service civique dans les établissements de santé

Actuellement, **une quarantaine d'établissements sont volontaires**, au sein de la région Pays de la Loire, pour accueillir des jeunes souhaitant effectuer un service civique. Ces structures sont variées (sanitaires, médico-sociales) et proposent différentes missions regroupées sous 8 thèmes :

Thème	Intitulé et mission
Solidarité	Aider à la vie sociale et à l'animation auprès de personnes âgées accueillies en établissement (EHPAD, EHPA)
Santé	Santé et aide à l'autonomie : Accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie à l'accès à la vie sociale, citoyenne ou culturelle.
Santé	Accompagnement des enfants et de leur famille dans le cadre de l'hospitalisation en pédiatrie.
Santé	Accompagnement des patients en attente au service des urgences.
Santé	Accueil et accompagnement des patients vers les services de consultation et d'hospitalisation, ou des nouveaux arrivants en EHPAD.
Santé	Participer à l'accompagnement des patients de santé mentale : prendre part à la conception et à l'organisation des projets auprès de personnes en souffrances psychologiques et psychiatriques dans le but de développer des liens sociaux, de retrouver progressivement leur autonomie et de faciliter leur insertion
Santé	Santé et accompagnement durant l'hospitalisation : soutenir des personnes âgées et leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation gériatrique
Mémoire et citoyenneté	Transmettre l'histoire et la mémoire d'un évènement - hôpitaux de guerre en 1914- 18 (cycle 2016-2018)

## Un engagement renforcé par la signature d'une convention de partenariat

Le service civique est une véritable opportunité non seulement pour les jeunes qui souhaitent s'engager dans une mission d'intérêt général, mais aussi pour les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux qui peuvent offrir des missions de qualité, attractives et bénéfiques pour tous.

C'est dans le but d'une part, d'accompagner la mise en place de missions de volontariat de qualité et d'autre part, de développer le service civique dans le domaine de la santé, que la Fédération hospitalière régionale, l'Agence régionale de santé et la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ont souhaité établir **une convention de partenariat pour la mise en œuvre du service civique au sein des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux.**

**L'objectif, d'ici 2018, est de pouvoir accueillir 400 jeunes en service civique** au sein des établissements de la région avec une cible de 20% de jeunes répondant aux critères des publics dits « prioritaires », à savoir, les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les jeunes en situation de handicap, les jeunes en situation de décrochage scolaire.